



REPUBLIQUE FRANCAISE

**CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 14

présents : 8

absents excusés représentés : 1

absents : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

L'an 2023, le 13 avril à 14H00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 07 avril en salle des mariages 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Patrice KOUAMA, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, Christine DOURNES

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Daniel GUETTO pouvoir à Aurélie GUEGUEN

**ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :**

Alexis TEILLET  
Lydia BERNET  
Didier NICOLLE  
Jennifer SANGLEBOEUF  
Patrick SAMSON

Secrétaire de séance : Madame Dominique LABORIALLE

**N° 11/2023**

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N° 11/2023

DU 13 AVRIL 2023

ESPACE SIMONE-DUSSART - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
2022 DU TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif et l'état du passif,

APRES s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, au titre de l'exercice 2022, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APRES en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**A l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion de l'Espace Simone-Dussart pour l'exercice 2022 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

FAIT et délibéré le jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**P/ le Président du CCAS  
La Vice-présidente  
Aurélie GUEGUEN**

Enregistré en Sous-Préfecture  
13 AVR. 2023  
Le .....



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le ..... 13 AVR. 2023 et de sa notification ou de sa publication le ..... 13 AVR. 2023. En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.